



Récupérer une somme d'argent

Par **mancaro**, le **15/11/2015** à **23:03**

Bonjour,

Mon conjoint a prêté à un soi disant ami alors qu'il était dans le besoin (il paraît car j'ai rarement vu un menteur pareil surtout que peu de temps après il posté sur Facebook des photos avec des guitares de luxe) la somme de 1550€ le 23/02/2012 cela va donc faire 4ans, sans reconnaissance de dette. A ce jour toujours aucun remboursement n'a été effectué même par mensualisation.

Nous venons de le relancer mais encore un peu de baratin de sa part, il ne peut pas effectuer de remboursement mensuel avant mars 2016 mais par contre achète une voiture à crédit, change de téléphone portable, passeport annuel disney et maintenant il vient d'emménager dans le 95 et j'en passe, la belle vie. J'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire pour récupérer notre argent. Quel recours je suis prête à tout, ayant en plus était gravement malade avec ttt lourd et onéreux? A aucun moment il s'est soucié de savoir si nous avions des difficultés.

A savoir aucun papier n'a été fait, pas de reconnaissance de dette nous partions sur de la confiance. Nous avons juste le RIB ou figure ce virement avec ses coordonnées et les SMS échangés ces jours ci ou nous lui reclamons de nous rembourser.

Dans l'attente d'une réponse, j'attends vos conseils.

Merci

MERCI.

Par **Visiteur**, le **16/11/2015** à **11:07**

Bonjour,

malheureusement je crains que vous ne deviez vous "asseoir" sur ce remboursement !? ou alors peut être en prenant un avocat et... en vous armant de patience ? sans avoir à mon sens aucune certitude d'avoir gain de cause !

Par **mancaro**, le **16/11/2015** à **11:25**

Bonjour,

je viens d'envoyer un mail à l'INAVEM, j'attends la réponse.

Je suis prête à entamer des démarches, je le considère pour un escroc qui n'a jamais eu de problème d'argent mais qui souhaitait que de l'argent lui tombe du ciel, il a su y faire avec du

baratin disant que sa merel ui avait piqué tout son argent et que si nous le depannons pas il allait etre fiché a la banque de france et nous l'avons pri en pitié. En tout cas merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **16/11/2015** à **16:53**

sans réelle preuve... ça va être coton ! bon courage !